

**PROCES VERBAL**  
Réunion du Conseil communautaire  
Du 19 Décembre 2024  
à 20 h 00  
Au siège de la CCHCPP

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 20 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH, Etienne BERNEZ
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Gérald CARRIAS
HAYES:	M. Armand KLEIN
LES ETANGS:	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Eric GULINO, Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE, M. Michel ZDJELAR, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/
Absents excusés :	
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Etienne LOGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphael DUPONT
VRY :	M. Dominique MAST

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.  
M. Etienne LOGNON a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour.

Mme Claudine GLOTTIN a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.  
M. Raphael DUPONT a donné procuration à M. Jean-François LEIDELINGER pour tous les points à l'ordre du jour  
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

Accueil par le Président Roland CHLOUP  
Remise des fonds de concours validés dans le courant de l'année 2024

#### NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Delphine BERGER, est nommé secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 novembre 2024.

M. WEIL dit que les élus ont été menacés par M. SCHRECKLINGER et que cela ne figure pas.  
Mme Joelle PACE précise que pour les points concernant les déchets il faut enlever Didier SCHRECKLINGER comme rapporteur, car c'est monsieur André HOUPERT qui a présenté les points.  
ACTE par le Conseil

Le Conseil **ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 25 novembre 2024 avec ces ajouts et le procès-verbal du bureau du 7 octobre.

#### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Date	Objet	Société	Montant ht	Service
26/09/2024	Acquisition de petits matériels	Vertugo	46,61 €	Assainissement
26/09/2024	Equipement véhicule	SD Services	336,66 €	Assainissement
07/10/2024	Réparation véhicule	Courcelles Autos	480,70 €	Assainissement
14/10/2024	Intervention réseau Colligny	End Sarl	7 333,00 €	Assainissement
14/10/2024	Réhabilitation branchement Raville	Starck	5 315,00 €	Assainissement
17/10/2024	Mise aux normes Assainissement Mussy l'Evêque	Inera	5 320,00 €	Assainissement
17/10/2024	Acquisition de petits matériels	Intermarché	93,40 €	Assainissement
25/10/2024	Visites d'Expertise Courcelles-Chaussy – Montoy-Flanville	Loreat	1 140,00 €	Assainissement
29/10/2024	Equipements de Protection Individuelle	ProtectHoms	41,99 €	Assainissement
05/11/2024	Formation	Centre Ramond Bard	462,50 €	Assainissement
15/11/2024	Equipements de Protection Individuelle	Lorprotec	1 470,61 €	Assainissement
18/11/2024	Acquisition de petits matériels	Alsace Lorraine Matériels	521,04 €	Assainissement
18/11/2024	Acquisition de petits matériels	C2M	50,00 €	Assainissement
18/11/2024	Acquisition de petits matériels	C2M	282,90 €	Assainissement
19/11/2024	Fournitures de petit équipement	Sade	1 784,00 €	Assainissement
26/11/2024	Contrôle technique	Pregon Auto	50,00 €	Assainissement
27/11/2024	Licence Autocad	Autodesk	460,00 €	Assainissement
29/11/2024	Acquisition de petits matériels	Seton	132,84 €	Assainissement
29/11/2024	Acquisition de petits matériels	Pcopib	237,00 €	Assainissement
29/11/2024	Fournitures de petit équipement	Rexel	118,70 €	Assainissement
02/12/2024	Vérification générale périodique	Apave	216,00 €	Assainissement
04/12/2024	Analyses	Sadef	9 166,67 €	Assainissement
05/11/2024	Analyses	Aspect	187,00 €	Eau

19/11/2024	Nettoyage et désinfection réservoirs d'eau potable	Aqua maintenance	900,00 €	Eau
08/10/2024	Dépannage	Simpliciti	558,00 €	Ordures ménagères
14/10/2024	Equipements de Protection Individuelle	Lorprotec	500,00 €	Ordures ménagères
08/11/2024	Acquisition de petits matériels	Brico dépôt	193,92 €	Ordures ménagères
12/11/2024	Dépannage	Simpliciti	855,00 €	Ordures ménagères
14/11/2024	Acquisition de petits matériels	Amazon	58,08 €	Ordures ménagères
15/11/2024	Equipements de Protection Individuelle	Lorprotec	1 469,50 €	Ordures ménagères
19/11/2024	Réparation véhicule	Garage de la Feltiere	1 303,96 €	Ordures ménagères
19/11/2024	Remplacement pneus	KR Pneus	2 634,48 €	Ordures ménagères
21/11/2024	Acquisition de petits matériels	Brico Dépôt	120,72 €	Ordures ménagères
21/11/2024	Acquisition de petits matériels	Amazon	29,97 €	Ordures ménagères
25/11/2024	Remplacement pneus	KR Pneus	1 168,20 €	Ordures ménagères
28/11/2024	AD blue	C4M	159,00 €	Ordures ménagères
26/11/2024	Intégration et mise à jour des données cadastrales	Inetum	1 690,00 €	Mutualisation
03/10/2024	Adhésif véhicule	Prim Service	218,00 €	Communication
03/10/2024	Prises de vue aériennes et terrestres	Alpha drones	500,00 €	Communication
03/10/2024	Location matériel	Kiloutou	76,00 €	Travaux
03/10/2024	Fournitures de petit équipement	Brico dépôt	136,38 €	Travaux
04/10/2024	Révision véhicule	Car avenue	53,34 €	Travaux
07/10/2024	Entretien matériel	QD Espaces verts	175,00 €	Travaux
08/10/2024	Dépannage borne de recharge	UEM	225,66 €	Services généraux
08/10/2024	Acquisition de petits matériels	Amazon	86,09 €	Tourisme
09/10/2024	Fournitures de petit équipement	Ets Ackermann	398,29 €	Travaux
09/10/2024	Acquisition d'un piano	SonoVente	1 000,00 €	Ecole de musique
09/10/2024	Fournitures de petit équipement	Sono Vente	10,83 €	Ecole de musique
14/10/2024	Visite d'entretien	Demolle Cool Clim Services	350,00 €	RPE
21/10/2024	Fournitures de petit équipement	Vert net	160,00 €	Travaux
21/10/2024	Entretien matériel	QD Espaces verts	220,83 €	Travaux
22/10/2024	Spectacle	Association Popatex	654,03 €	RPE
04/11/2024	Fournitures de petit équipement	Securimed	697,20 €	Services généraux
05/11/2024	Fournitures de petit équipement	Amazon	16,53 €	Travaux
07/11/2024	Arbres fruitiers	Les jardins fruitiers de laquenexy	7 838,10 €	Environnement
12/11/2024	Fournitures de petit équipement	Sigi Sarl	300,00 €	Services généraux
14/11/2024	Arbres fruitiers	Les jardins fruitiers de laquenexy	18,91 €	RPE
19/11/2024	Acquisition de petits matériels	MDA	110,00 €	Services généraux
19/11/2024	Entretien matériel	QD Espaces verts	433,33 €	Travaux
19/11/2024	Entretien matériel	QD Espaces verts	33,33 €	Travaux
19/11/2024	Fournitures de petit équipement	QD Espaces verts	300,00 €	Travaux
21/11/2024	Réception Jeu interne	Boulangerie Conge	262,50 €	Services généraux
25/11/2024	Acquisition de petits matériels	Europa musique	175,00 €	Ecole de musique
29/11/2024	Acquisition d'un vestiaire	Manutan	395,00 €	Services généraux
29/11/2024	Réparation véhicule	Courcelles Autos	233,30 €	Travaux
04/12/2024	Fournitures de petit équipement	Viridis	670,50 €	Environnement
05/12/2024	Equipements de Protection Individuelle	Lorprotec	565,00 €	Services généraux

Compte rendu validé.

**ORDRE DU JOUR**

N°	Compétence	Objet de la délibération
1	FINANCES	AUTORISATION D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DE BACS A ORDURES MENAGERES
2	FINANCES	AUTORISATION D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DU TERRAIN DE LA ZA DE COINCY
3	ORDURES MENAGERES	RETRAIT DE LA DELIBERATION DCC2024_102 (déchèterie de Borny)
4	ORDURES MENAGERES	Maintien ou arrêt de la convention avec la Métropole de Metz Pour l'accès à BORNY
5	ORDURES MENAGERES	Adoption de la grille tarifaire 2025
6	PDMS	Validation du PDMS
7	REPRESENTATION	Nomination d'un délégué à l'Epage Nord Moselle pour la commune de Saint HUBERT
8	SERVICES A LA PERSONNE	Dons d'organes
9	TRAME VERTE ET BLEUE	Convention avec les communes permettant d'acheter des arbres et arbustes à prix préférentiel
10	DIVERS	

### 1)DCC N° 2024\_108 Finances AUTORISATION D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DE BACS A ORDURES MENAGERES

Le Président explique

Vu la délibération du 2024\_95 du 25 novembre 2024 décidant de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000,00 EUR.

Considérant la demande de la Banque Postale (changement des dates de prise en compte)

**Le Conseil Communautaire** après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** (CONTRE : Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY ; ABSTENTION : Joelle PACE, Michel ZDJELAR, Christian PETIT)

**- De reporter la délibération DCC2024\_ 95**

**- De valider le prêt ci dessous**

*Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt*

**Score Gissler : 1A**

**Montant du contrat de prêt : 300 000,00 EUR**

**Durée du contrat de prêt : 15 ans**

**Objet du contrat de prêt : Financement de l'acquisition de bacs à ordures ménagères**

**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2040**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

**Montant : 300 000,00 EUR**

**Versement des fonds** : A la demande de l'emprunteur jusqu'au 17/01/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

**Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 3,51 %

**Base de calcul des intérêts** : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

**Echéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité trimestrielle

**Mode d'amortissement** : échéances constantes

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Commission**

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

*Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire*

Le Président est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

**2) DCC N° 2024\_109 Finances AUTORISATION D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DU TERRAIN DE LA ZA DE COINCY**

Le Président explique

Vu la délibération N°2024\_96 du 25 novembre 2024 décidant de recourir à un emprunt d'un montant de

1 400 000,00 EUR.

Considérant la demande de la Banque Postale (changement des dates d'effet)

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et **après en avoir délibéré**,

**DÉCIDE** (abstentions : Joelle PACE, Michel ZDJELAR, Christian PETIT)

- De reporter la délibération DCC 2024\_96

- De valider l'emprunt tel que ci-dessous

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

**Score Gissler** : 1A

**Montant du contrat de prêt** : 1 400 000,00EUR

**Durée du contrat de prêt** : 7 ans

**Objet du contrat de prêt** : financer l'achat du terrain de la ZA de Coincy

**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2032**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

**Montant** : 1 400 000,00EUR

**Versement des fonds** : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 17/01/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

**Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 3,08 %

**Base de calcul des intérêts** : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

**Echéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité trimestrielle

**Mode d'amortissement** : échéances constantes

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

<b>Commission</b>
-------------------

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt
--

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le Président est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

### **3) DCC N° 2024 110 ORDURES MENAGERES RETRAIT DE LA DELIBERATION DCC2024 102**

Le Président explique :

- Par courrier du 12 décembre 2024, Monsieur le Préfet de la Moselle sollicite le retrait de la délibération DCC2024\_102 concernant l'arrêt du conventionnement pour l'accès à la déchèterie de Borny.

Vu le courrier daté du 12 décembre 2024,

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré** (Abstention de M. Sylvain WEIL) :

- Retire la délibération DCC2024\_102 du 25 novembre 2024 (maintien ou arrêt du conventionnement avec l'Eurométropole de Metz

### **4) DCC N° 2024 111 ORDURES MENAGERES Maintien ou arrêt de la convention avec la Métropole de Metz pour l'accès à la déchèterie de BORNAY**

Roland CHLOUP explique : Vous avez eu tout ce qui a été dit dans les différentes commissions, il n'y a pas eu de vote en commission demandant la fermeture de Courcelles/Nied mais vous avez reçu tous les comptes rendus des différentes commissions, évoquant les déchèterie, depuis 2022

Eric GULINO demande la parole son intervention est reprise ci-dessous

Monsieur le président

Mesdames et messieurs les élu(e)s communautaires

Nous étions plusieurs à exprimer le fait que l'insuffisance de la note de synthèse était de nature à entacher d'irrégularité la délibération portant sur la convention avec l'Eurométropole. Les 11 documents transmis pour ce conseil communautaire sont de nature à permettre aux élus communautaires de mieux appréhender la problématique mais en aucun cas il s'agit d'une note de synthèse.

Actuellement le cout mensuel facturé à la CCHCPPP est de 4 671,52 € HT soit pour 2 725 habitants une contribution mensuelle de 1,72 € et une dépense annuelle de 56 058,24 €.

La commission environnement de mai 2022 n'avait pas donnée d'avis au motif qu'une étude sur les déchetteries était en cours. Le conseil communautaire s'était prononcé en 2022 en faveur de la reconduction de la convention jusqu'en 2024.

La commission environnement d'avril 2023 avait pris connaissance du rapport du bureau d'études ANETAME et s'était positionné sur l'application des scénarios 2 et 3. L'application d'un de ces deux scenarios avait pour conséquence de ne pas reconduire la convention avec Metz Métropole

La commission d'octobre 2023 a repris l'examen des 2 scenarios

Scenario 1 : Suppression de CSN – Agrandissement de CCHY – Aménagement de AVY

Cout des investissements : 1,1 à 1,3 M€

Cout de fonctionnement 790 000 €

Cout de traitement : 615 000 €

Scenario 2 : Suppression des 3 sites et création d'une déchèterie centralisé

Cout des investissements : 2,9 M€

Cout de fonctionnement 635 000 €

La commission retiendra un scénario N°3

Le scénario 1 avec 1,3 M€ de travaux ainsi que le maintien de CSN mais aussi de ne pas reconduire la convention avec Metz métropole.

La commission du 29 avril 2024 viendra confirmer ce choix et précisera le calendrier

- 2024 Changement régime ICPE pour AVY et CCHY
- 2025 et plus
  - Mise aux normes règlementaires
  - Travaux d'agrandissement
  - Aménagement des 3 sites

Ni la commission du 27 mai 2024, ni celle du 14 novembre n'a donné d'avis sur la convention

Et pour cause le scénario 3 avec les travaux de mise aux normes, d'agrandissement et d'aménagement n'étaient pas engagés ni techniquement pas de maître d'œuvre désigné, ni financièrement pas d'inscription budgétaire.

Ce n'est qu'à la commission du 4/12/2024, il y a 15 jours que sera présenté par le maître d'œuvre SEBA le programme de mise aux normes et extension des 3 déchetteries.

- Mise aux normes ICPE – Obligatoires
- Extension et réfection – préconisation de ANETAME
- Améliorations diverses
- Augmentation de l'amplitude horaires d'ouverture des déchèteries.

Le chiffrage du projet est évalué à

- 639 K€ pour CCHY
- 288 K€ pour AVY
- 276 K€ pour CSN

Total 1,2 M€

Le retro planning prévoit 19 mois de travaux et surtout la nécessité de devoir fermer durant une période la déchèterie qui sera en travaux

Si maintenant nous avons une vision plus précise du dossier 1,2 M€ et 19 mois de travaux et nécessité de fermer les déchèteries je propose au vote des conseillers communautaires une reconduction de la convention pour 2 ans soit jusqu'au 31/12/2026.

Claude SPINELLI explique j'étais pour l'arrêt de la convention, j'ai participé à toutes les commissions, il a toujours été avancé que cela fragilisait Courcelles/Nied. A quoi sert la commission si les sujets ne sont pas abordés ou si le conseil ne suit pas ? Je tiens au maintien de C/Nied

Roland CHLOUP en 2023 la commission s'est positionnée pour le scénario avec les 3 déchèteries.

André HOUPERT : ANETAME a annoncé très peu de fermetures pendant les travaux ! quand je vois les horaires d'ouverture je ne vois pas où est le problème. La demande des 3 maires est légitime mais ces communes sont bien servies.

On va verser 60000 € pour rien juste un confort !

Le fonctionnement on le connaît, les déchèteries nous coutent déjà ! Qu'on arrête les excuses, je préfère dépenser 30000 € de plus en travaux pour tout le monde plutôt que 60000 € pour rien.

Il faut comparer les masses de population.

Michel HERENCIA regrette certaines paroles, un certain mépris pour une population, il est désolant de parler de confort. Il est en conformité avec les paroles de M. GULINO d'ailleurs ANETAME dit qu'il y a limite en l'état, 3000 personnes de plus pourra t'on les accueillir ? Il y avait des façons différentes de s'organiser !

Bernard BARRE explique que dans la dernière correspondance je n'ai pas aimé le mot chantage, on n'a rien annoncé et à confort on oppose pragmatisme ! Ont abouti systématiquement à des donneurs de leçons je ne connais rien à l'assainissement 2017 -2020 et j'aimerais ne pas revenir sur des points passés. Sylvain WEIL : J'ai pas fait MATH SPE, il faudrait plus de sagesse, on souhaite aller vite, et dans tout cela on se perd.

Eric GULINO souhaite vote à bulletin secret

Jérôme CRIDELICH pense que oui c'est du confort, et je souhaite égalité dans le traitement, le bien commun doit faire progresser le service public et pas les intérêts particuliers

Le Président passe au vote et demande qui est favorable au vote à bulletin secret, la grande majorité s'exprime pour le vote à bulletin secret.

**La question posée concernant la convention** : pour le renouvellement, ou, contre le renouvellement

### **Passage au vote**

Vu :

L'exercice de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés", en référence à l'article L224-13 du Code Général des Collectivités Territoriale ;

L'exposé fait par le Président de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange ;

Considérant :

La convention passée avec l'Eurométropole de Metz en 2022, pour les communes de OGY-MONTOY-FLANVILLE, COINCY et MARSILLY

Que la présente convention fût conclue pour une durée d'un an, à partir du 1er janvier 2022, renouvelable deux fois une année par expresse décision de la CCHCPP notifiée à l'Eurométropole au plus tard le 30 novembre de l'année en cours, (toujours possible délibération de la METROPOLE en janvier)

Les comptes rendus de la commission environnement

Les investissements qui doivent être consentis sur les 3 déchèteries communautaires

Les études « déchèteries » confiées à ANETAME.

Vu la demande de M. GULINO de vote à bulletin secret, vu l'accord du Président qui effectue la demande

- **Le Conseil communautaire à la majorité accepte le vote à bulletin secret**

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré (23 pour le renouvellement et 19 contre)**

**Décide :**

- De demander la prolongation de la convention avec la Métropole de METZ
- Autorise le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant, à signer tous documents, actes et règlements, pour permettre l'application de la présente délibération.

## **5) DCC N° 2024 112 ORDURES MENAGERES Adoption de la grille tarifaire**

Le Président explique qu'il avait retiré ce point de l'ordre du jour du dernier conseil suite à l'intervention de Hervé MESSIN. Il procède à la projection du mail de la Préfecture.

Luc GIAMBERINI souhaite un courrier du préfet dans lequel celui-ci dit s'être trompé dans l'arrêté, présentation par R. CHLOUP de la grille tarifaire avec une nouveauté, la possibilité de facturer les gens du voyage (Christian PETIT, pense qu'il n'y a pas à avoir cela car on cautionne les installations sauvages.

Le Président répond qu'au moins on pourra facturer ceux qui s'installent.

Pour les cas particuliers on a déjà des sacs rouges (50cts par sac)

Sylvain WEIL demande s'il s'agit de sacs prépayés ? Oui ils sont destinés à de très rares cas particuliers et on propose la même chose pour le tri avec un sac de recyclage à 25 centimes !

La commission a énormément travaillé merci à elle et à André qui a beaucoup œuvré pour la mise en place de cette grille tarifaire harmonisée à l'ensemble du territoire, il a décidé d'arrêter de manager cette commission et c'est moi qui reprends la main.

Présentation de la grille

Nous devons harmoniser alors qu'on avait deux systèmes drastiquement différents

Sylvain WEIL : si pas de levée dans le forfait on augmente le risque de dépôts ailleurs !

Luc GIAMBERINI : sur foyers à une personne on a la plus grande augmentation

Roland CHLOUP : si on était à la taxe ce serait pire !

A partir du moment où sur les deux anciens territoires nous avons des courbes de tarification totalement différentes et inverses, si on harmonise certains gagnent d'autres perdent, comme cela a été présenté en commission.

Comme déjà expliqué plusieurs fois, le déficit est dû au fait qu'il n'y a plus rien dans la poubelle noire, depuis l'extension des consignes de tri, et, comme tous les EPCI qui ont une grille tarifaire basée sur les OMR nous ne pouvons pas maintenir ce système. Nous devons adopter une grille qui permettra de nous garantir une partie fixe d'environ 75% et la partie variable dépendra des collectes effectuées.

André HOUPERT : la variable ne prend que traitement.

Si les gens sortent moins ils peuvent faire de réelles économies

Sylvain WEIL : attention au report OM dans le tri ! S'il y avait une pesée on verrait non ?

Roland CHLOUP précise que les contrôles et caractérisations existent déjà et seront amplifiés.

Claude SPINELLI merci de rappeler le travail de la commission, cette grille-là ne contient que 600.000 € pour les déchèteries, la commission n'a pas encore statué sur les travaux à faire

Roland : là on est sur la mise en application de la grille tarifaire en mai avec des travaux de mise aux normes à partir d'octobre

On pourra ajuster la redevance au fur et à mesure des besoins et en fonction des décisions que nous prendrons. On a pris que les 600 000 de mise aux normes

**A partir du tableau Excel, descriptif de l'évolution des tarifs et des simulations possibles pour chaque composition de foyer et sur les deux anciens territoires.** Comme nous fusionnons 2 courbes totalement différentes, il y a des perdants et des gagnants de chaque côté !

Sylvain : je comprends bien les ratios mais on passe de 240 à 120 litres

Hervé PRITSKY, la réalité et la statistique c'est différent, viens ouvrir les poubelles chez nous !

R. CHLOUP précise que le calcul par André d'un côté et Thomas et moi de l'autre on tombe sur la même chose

Hervé MESSIN demande la parole et donne lecture :  
Monsieur le Président, chères et chers collègues.

Tout d'abord je souhaiterais faire une remarque ; Lors d'une commission environnement j'ai pu avoir une attitude déplacée à l'égard de Didier. Je lui ai exprimés mes regrets et excuses, suite à quoi nous avons pu dialoguer à nouveau et je l'en remercie.

Lors de la dernière conférence des Maires, une personne a indiqué et sous-entendu que seule la commission environnement travaillait. Les propos ayant été « au moins une commission qui travaille, enfin » méprisant ainsi l'ensemble des conseillers communautaires siégeant dans les autres commissions. Cette personne a eu l'occasion de me dire à plusieurs reprises que Pange nous étions que des sacs à merde et qu'à l'époque c'est pour cela que personnes ne nous voulait de nous. Enfin cette même personne s'est présentée le lendemain de la conférence des maires au siège de la CCHCPP en procédant à un harcèlement moral près de certains personnels en leur indiquant qu'ils pouvaient aller chercher du travail ailleurs dès lundi. Monsieur le Président, ces personnels, fortement préoccupés, vous en ont d'ailleurs alerté ainsi mes propos ne saurons être contredits. Alors quand nous pouvons entendre que des personnes veulent semer le chaos, il ne faudrait pas se tromper de cible.

Présenter des excuses et reconnaître ses torts n'est pas à mon sens un signe de faiblesse mais de responsabilité et j'ose espérer que cette personne en fera de même.

Au-delà de ce point, lors de cette même conférence des maires nous avons pu remarquer la divergence de considération de l'intérêt communautaire.

Pour autant des propos justes ont été tenus, je citerai Didier qui a indiqué qu'il fallait être vigilants et attentifs aux demandes des administrés et ne pas y répondre systématiquement. Ces administrés agissant parfois en enfants gâtés. C'est vrai et nous le vivons tous de temps en temps dans nos fonctions d'élus. Il a aussi pu nous faire part que d'autres collectivités étaient bien moins loties que nous et c'est vrai aussi.

Ou bien Etienne qui a indiqué que dans le département de nombreuses déchèteries n'étaient pas au niveau d'équipement des nôtres, c'est vrai.

Et encore Michel et Bernard qui proposait de maintenir un service à minima durant les travaux.

Comme l'a très bien dit Didier à plusieurs reprises, tout est entendable.

Alors pourquoi n'arrivons-nous pas à trouver un consensus ?

Et bien tout simplement car si tout est entendable il y a des personnes qui ne veulent pas écouter.

Pierre Dac disait : "Écouter les autres, c'est encore la meilleure façon d'entendre ce qu'ils disent."

Concernant cette grille tarifaire, lors du dernier conseil communautaire j'ai pu faire part d'un point litigieux portant sur les obligations de l'arrêté du Préfet et qui n'avaient pas été prises en compte. Vous avez accepté de retirer le point et je vous en remercie.

Il nous a été indiqué après coup qu'il s'agissait d'une erreur de la Préfecture et que l'arrêté allait être modifié. Pour autant à ce jour, ce ne sont pas les écrits de la Préfecture en ma possession.

J'ai soulevé le montant des investissements pris en compte qui ne correspondait pas à la réalité. Lors de la conférence des maires le chiffrage nous a été dévoilé. Quand bien même nous ne réalisons pas l'ensemble il existe une différence notable et pour preuve le dernier mail de M. HOUPERT. De plus il est peu probable que les amortissements soient tous sur 15 ans vu les dernières dispositions fiscales.

J'ai pu évoquer des terminologies susceptibles d'ouvrir la porte à des recours.

J'ai fait part d'un souci d'égalité de traitement devant l'usager.

Force est de constater qu'aucune remarque n'est prise en compte et que la seule méthode qui prévale soit le passage en force.

Je vais encore vous faire part d'un point qui ne me semble pas avoir été pris en compte et ce n'est pas le dernier.

La commune de Burtoncourt compte un camping. L'article R2224-25 du CGCT prévoit un ramassage à minima toutes les semaines. Or aucune dérogation n'a été demandée à monsieur le Préfet et le planning de tournée ne prend pas en compte cette particularité.

Il s'agit encore une fois d'une variable financière non prise en compte.

Je me répète, la grille tarifaire devant être mise en application au mois de Mai, rien n'oblige à la voter ce soir. Si ce n'est que d'exposer la Communauté de commune à des recours et au mécontentement de nos administrés. Car oui se seront nous, élus communaux, qui auront à répondre. Prenons en compte au plus juste les paramètres et établissons une grille plus juste et plus équitable. Je vous remercie

A. HOUPERT : pour l'instant le camping a un contrat avec SITA !

Roland : on sait que des entreprises doivent être collectées toutes les semaines et cela est prévu !

Le vendredi est réservé aux collectes spécifiques !

On peut revenir sur le règlement à tout moment en fonction de la réalité du terrain et des tonnages !

**Considérant :**

- **L'avis de la Commission Environnement des 21 octobre, 30 octobre, 14 novembre et 4 décembre 2024**
- **La nécessité de construire des grilles tarifaires homogènes applicables à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes ;**

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir entendu l'exposé du Président présentant les orientations souhaitées,**

**ET**

**Après en avoir délibéré (Contre : Hervé MESSIN, Jean-Paul LARISCH, Luc GIAMBERINI, Patricia FAGNONI, Etienne LOGNON, Armelle REISER-LAGRUE, Peggy RASQUIN, Guillaume BERNEZ, Bernard BARRE, Alain BASTIEN, Anne-Marie MARX, Eric GULINO, Michel ZDJELAR, Christian PETIT, Joelle PACE, Lionel GUIRAUT, Isabelle MULLER, Hervé PRITRSKY, Sylvain WEIL)**

**Décide :**

- . **De valider la grille tarifaire de redevance proposée et applicable à partir de mai 2025 ;**
- . **Autorise le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant, à signer tous documents, actes et règlements, pour permettre l'application de la présente délibération.**

**6) DCC N° 2024\_113 MOBILITES DOUCES – ARRÊT DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE (PDMS) DE LA CCHCPP**

Le Pacte territorial de relance et de transition énergétique (PTRTE) signé en 2021 entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) définissait plusieurs orientations pour le territoire, dont celle de « Faciliter l'accessibilité du territoire par des modes de déplacement alternatifs et plus respectueux de l'environnement ». Afin de répondre à cet objectif, la CCHCPP s'est engagée en 2023 dans l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC) ainsi que d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS). L'AGURAM (Agence d'urbanisme des agglomérations de Moselle) a été mandatée pour réaliser ces deux documents, dans le cadre de la convention partenariale entre elle et la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange approuvée par la délibération du 05/07/2023 n° 73/2023.

Le Plan de Mobilité Simplifié est un outil de planification permettant de définir la politique de mobilité de la CCHCPP. Il se compose d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'action. Le PDMS est le fruit du travail mené par la Commission Mobilités douces présidée par Eric GULINO, Etienne LOGNON et Fabrice MULLER, Vice-Présidents en charge de la Commission, avec l'AGURAM et avec les services de la CCHCPP. Ont notamment été organisés un atelier avec les élus (mutualisé avec le projet de territoire) le 28 juin 2023, 5 réunions de la Commission Mobilités douces (20 juin 2023, 6 décembre 2023, 27 mars

2024, 12 septembre 2024, 16 décembre 2024) et un atelier de travail sur les fiches-actions avec les Vice-Présidents de la Commission (24 juin 2024).

Le projet de PDMS a fait l'objet d'une phase de consultation des communes du 26/11/2024 au 13/12/2024, et est présenté à la Commission Mobilités Douces pour validation le 16 décembre 2024.

Il convient donc d'arrêter ce projet de plan par le conseil communautaire, afin que celui-ci soit soumis à une phase de consultation des personnes publiques et organismes ou associations définies à l'article L.1214-36-1 du Code des Transports, puis du public. En outre, la CCHCPP consultera également le Comité des Partenaires qui sera constitué conformément à la liste des membres validée en Commission Mobilité Douces du 12/09/2024.

Au terme de cette période de consultation, le projet de Plan de Mobilité Simplifié sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, avant d'être définitivement approuvé par le Conseil communautaire.

**VU le Code général des collectivités territoriales ;**

**VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'orientation des Mobilités, et notamment sa section relative à la planification en matière de mobilité de personnes et de transport de marchandises ;**

**VU l'article L. 1214-36-1 du Code des Transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié ;**

**VU la délibération n° 2023-73 du 5 juillet 2023 décidant de l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié ;**

**SUITE à l'atelier PDMS du 28 juin 2023 ;**

**SUITE aux différents avis émis par la Commission Mobilités douces, et notamment en date du 16 décembre 2024 sur le projet de plan ;**

**SUITE aux retours des communes lors de la phase de consultation susmentionnée, dont le bilan a été fait lors de la Commission Mobilités douces du 16 décembre 2024 ;**

**CONSIDERANT l'intérêt pour la CCHCPP de se doter d'un document de planification de sa politique de mobilité ;**

**CONSIDERANT les orientations et objectifs nationaux, régionaux et supra-régionaux (SCoT), ainsi que les autres démarches en cours (projet de territoire, PTRTE, PCAET...) ;**

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré, (abstentions de Hervé MESSIN et Christian PETIT)**

**DECIDE D'ARRÊTER le projet de Plan des Mobilités Simplifié ;**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président à soumettre le projet de Plan de Mobilité Simplifié pour avis aux personnes publiques mentionnées à l'article L.1214-36-1 du Code des Transports ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à répondre à toute demande de consultation émanant d'un organisme ou d'une association mentionnée à l'article L.1214-36-1 du Code des Transports ;**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président à instaurer et consulter le Comité des Partenaires ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à soumettre ensuite le projet de Plan de Mobilité Simplifié assorti des avis recueillis à une procédure de participation du public, dans les conditions prévues au II de l'article 123-19-1 du Code de l'Environnement ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder ensuite aux modifications éventuelles pour tenir compte des avis recueillis et des résultats de la participation du public ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

#### **7) DCC N° 2024 114 Nomination d'un délégué à l'Épage Nord Moselle pour la commune de Saint HUBERT**

Vu la démission du conseil municipal de SAINT HUBERT de M. Mathieu LORRAIN, il est proposé de nommer M. Christian TOUSSAINT à sa place en tant que délégué au sein de l'EPAGE Nord Moselle.  
Aucune autre candidature n'étant déposée

**Le Conseil Communautaire,  
Après délibération à l'unanimité, '**

- **Nomme Monsieur Christian TOUSSAINT délégué au sein de l'EPAGE Nord Moselle**

#### **8) DCC N° 2024 115 COMMUNICATION/SERVICES À LA PERSONNE – CCHCPP ambassadrice du don d'organes**

Les commissions « Communication » et « Services à la personne » se sont réunies le 27 novembre 2024. Les deux commissions ont validé le principe que la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange s'engage à devenir ambassadrice du don d'organes.  
Les Vice-présidents présentent à l'assemblée les actions qu'il est possible de mettre en place à l'échelle communautaire pour promouvoir et sensibiliser au don d'organes.

**Le Conseil communautaire,  
Entendu les explications des Vice-présidents,  
Vu l'avis favorable des commissions « Communication » et « Services à la personne »  
Après en avoir délibéré, (abstention de Alain DALSTEIN)**

**DECIDE :**

- **DE VALIDER l'engagement de la CCHCPP en tant que Communauté de Communes ambassadrice du don d'organes.**
- **D'AUTORISER le Président à signer tout document découlant de cette décision.**

#### **9) DCC N° 2024 116 TVB – Commande groupée d'arbres et arbustes champêtres à destination des communes membres**

Depuis 2017, la CCHCPP est engagée dans le programme Trame Verte et Bleue soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la DREAL et la Région Grand Est. Lauréate de l'AAP TVB en 2021, la CCHCPP a souhaité intégrer pleinement les administrés à cette démarche. Ainsi, le 4 juin 2024, le conseil communautaire a donné un avis favorable à la mise en d'une commande d'arbres et d'arbustes champêtres à prix avantageux aux foyers du territoire. Pour rappel, les plants ont été revendu à hauteur de 50 % de leur prix d'achat.

Suite à cette opération, un certain nombre de plants reste disponible.

Il est ainsi proposé aux commune membres de bénéficier également de ces plants à tarifs avantageux (cf règlement).

Un maximum de plants seront labellisés Végétal Local, label prouvant la provenance locale des graines et cultivés par des pépiniéristes dont l'activité économique n'est pas délocalisable.

**Le Conseil communautaire,  
Entendu les explications de la vice-présidente,  
Après délibération à l'unanimité**

#### **DONNE**

- **Pouvoir au Président de signer l'ensemble des documents liés à ce projet.**
- **Autorise le Président à refacturer les plants aux communes membres**
- **Autorise le Président à augmenter le nombre d'arbre destiné aux particuliers**

Eric GULINO demande s'il y a des espèces de haies mellifères dans les propositions ? OUI

#### **10) DIVERS**

Transmission à venir d'une carte de vœux électronique par le service communication.

Par Mail du 10 avril M. MESSIN demande l'ajout des tableaux présentés par le Président, Ceux-ci sont affichés ci-dessous ainsi que son mail

Hervé MESSIN<mega.com@orange.fr>

À :

Roland Chloup;

Frederic Jund

Jeu 2025-04-10 12:36

Monsieur le Président,

La lecture du PV de la séance du 19/12/2024 m'amène à faire la remarque suivante et que j'avais pu faire en séance.

Les seuls tableaux de calcul de la redevance présentés en séances et pour délibérations ont été les vôtres. En page 9 vous indiquez avoir procédé de votre côté à un calcul différent de celui du rapporteur en charge de la commission mais permettant d'arriver au même résultat. Il en aurait été de même pour l'agent en charge du pôle déchets.

Aussi je souhaite que cette remarque figure au PV en y joignant les éléments projetés lors de la séance.

Je vous rappelle avoir déjà fait cette demande au directeur général des services qui m'avait indiqué y procéder.

Comptant sur votre compréhension et bien cordialement

Hervé MESSIN.

## PAYS DE PANGE

**Mon foyer est composé de :**      **1 personne**    **2 personnes**    **3 personnes**    **4 personnes**    **5 personnes +**

**Avec l'ancienne grille :**

Ma part fixe annuelle était de :	84,00 €	144,00 €	204,00 €	264,00 €	324,00 €
<i>intégrant 12 levées de mon bac OMR</i>					
En faisant 12 levées, je payais :	84,00 €	144,00 €	204,00 €	264,00 €	324,00 €
En faisant 14 levées, je payais :	89,00 €	149,00 €	209,00 €	274,00 €	334,00 €
En faisant 16 levées, je payais :	94,00 €	154,00 €	214,00 €	284,00 €	344,00 €
En faisant 18 levées, je payais :	99,00 €	159,00 €	219,00 €	294,00 €	354,00 €
En faisant 20 levées, je payais :	104,00 €	164,00 €	224,00 €	304,00 €	364,00 €

**Avec la prochaine grille :**

Ma part fixe annuelle sera de :	90,00 €	129,00 €	153,00 €	189,00 €	231,00 €
La levée de mon bac sera de :	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
En faisant 6 levées, je payerai :	102,00 €	141,00 €	165,00 €	201,00 €	243,00 €
En faisant 8 levées, je payerai :	106,00 €	145,00 €	169,00 €	205,00 €	247,00 €
En faisant 10 levées, je payerai :	110,00 €	149,00 €	173,00 €	209,00 €	251,00 €
En faisant 12 levées, je payerai :	114,00 €	153,00 €	177,00 €	213,00 €	255,00 €
En faisant 14 levées, je payerai :	118,00 €	157,00 €	181,00 €	217,00 €	259,00 €
En faisant 16 levées, je payerai :	122,00 €	161,00 €	185,00 €	221,00 €	263,00 €
En faisant 18 levées, je payerai :	126,00 €	165,00 €	189,00 €	225,00 €	267,00 €
En faisant 20 levées, je payerai :	130,00 €	169,00 €	193,00 €	229,00 €	271,00 €

Hypothèses probables		Nouvelle grille			
<b>8 levees</b>	<b>22,00 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>-35,00 €</b>	<b>-59,00 €</b>	<b>-77,00 €</b>
	26,19%	0,69%	-17,16%	-22,35%	-23,77%
	<b>8 €</b>	<b>10 €</b>	<b>12 €</b>	<b>14 €</b>	<b>16 €</b>
	<b>35,71%</b>	<b>7,64%</b>	<b>-11,27%</b>	<b>-17,05%</b>	<b>-18,83%</b>
<b>122,00 € 167,00 € 197,00 € 239,00 € 287,00 €</b>					
<b>6 levees</b>	<b>18,00 €</b>	<b>-3,00 €</b>	<b>-39,00 €</b>	<b>-63,00 €</b>	<b>-81,00 €</b>
	21,43%	-2,08%	-19,12%	-23,86%	-25,00%
	<b>6 €</b>	<b>8 €</b>	<b>10 €</b>	<b>12 €</b>	<b>14 €</b>
	<b>28,57%</b>	<b>3,47%</b>	<b>-14,22%</b>	<b>-19,32%</b>	<b>-20,68%</b>
<b>120,00 € 165,00 € 195,00 € 237,00 € 285,00 €</b>					
<b>DELTA ANCIENNE et NOUVELLE</b>					
	<b>30,00 €</b>	<b>8,00 €</b>	<b>-29,00 €</b>	<b>-69,00 €</b>	<b>-93,00 €</b>
	35,71%	5,37%	-13,55%	-23,47%	-25,55%
	<b>12 €</b>	<b>14 €</b>	<b>16 €</b>	<b>18 €</b>	<b>20 €</b>
	<b>50,00%</b>	<b>14,77%</b>	<b>-6,07%</b>	<b>-17,35%</b>	<b>-20,05%</b>
	<b>126,00 €</b>	<b>171,00 €</b>	<b>201,00 €</b>	<b>243,00 €</b>	<b>291,00 €</b>

## HAUT-CHEMIN

**Mon foyer est composé de :**

<b>1 personne</b>	<b>2 personnes</b>	<b>3 personnes</b>	<b>4 personnes</b>	<b>5 personnes +</b>
60 kg	120 kg	180 kg	240 kg	300 kg

**Avec l'ancienne grille :**

Ma part fixe annuelle était de : 108,00 € 108,00 € 108,00 € 108,00 € 108,00 €

*Intégrant 6 levées de mon bacs OMR et 60 Kg*

En faisant 12 levées et 60kg, je payais :	<b>114,00 €</b>				
En faisant 14 levées et 120kg, je payais :	143,60 €	<b>143,60 €</b>	143,60 €	143,60 €	143,60 €
En faisant 16 levées et 180kg, je payais :	173,20 €	173,20 €	<b>173,20 €</b>	173,20 €	173,20 €
En faisant 18 levées et 240kg, je payais :	202,80 €	202,80 €	202,80 €	<b>202,80 €</b>	202,80 €
En faisant 20 levées et 300kg, je payais :	232,40 €	232,40 €	232,40 €	232,40 €	<b>232,40 €</b>

**Avec la prochaine grille :**

Ma part fixe annuelle sera de : 90,00 € 129,00 € 153,00 € 189,00 € 231,00 €  
 La levée de mon bac sera de : 2,00 € 2,00 € 2,00 € 2,00 € 2,00 €

En faisant 6 levées, je payerai :	102,00 €	141,00 €	165,00 €	201,00 €	243,00 €
En faisant 8 levées, je payerai :	106,00 €	145,00 €	169,00 €	205,00 €	247,00 €
En faisant 10 levées, je payerai :	110,00 €	149,00 €	173,00 €	209,00 €	251,00 €
En faisant 12 levées, je payerai :	<b>114,00 €</b>	153,00 €	177,00 €	213,00 €	255,00 €
En faisant 14 levées, je payerai :	118,00 €	<b>157,00 €</b>	181,00 €	217,00 €	259,00 €
En faisant 16 levées, je payerai :	122,00 €	161,00 €	<b>185,00 €</b>	221,00 €	263,00 €
En faisant 18 levées, je payerai :	126,00 €	165,00 €	189,00 €	<b>225,00 €</b>	267,00 €
En faisant 20 levées, je payerai :	130,00 €	169,00 €	193,00 €	229,00 €	<b>271,00 €</b>

Hypothèses probables		Nouvelle grille					
8 levees	-8,00 €	3,40 €	-0,20 €	8,20 €	22,60 €		
	-7,02%	2,98%	-0,18%	7,19%	19,82%		
	8 €	10 €	12 €	14 €	16 €		
	0,00%	11,75%	10,35%	19,47%	33,86%		
	122,00 €	167,00 €	197,00 €	239,00 €	287,00 €		
6 levees	-12,00 €	-0,60 €	-4,20 €	4,20 €	18,60 €		
	-10,53%	-0,53%	-3,68%	3,68%	16,32%		
	6 €	8 €	10 €	12 €	14 €		
	-5,26%	6,49%	5,09%	14,21%	28,60%		
	120,00 €	165,00 €	195,00 €	237,00 €	285,00 €		
<b>DELTA ANCIENNE et NOUVELLE</b>							
	0,00 €	15,40 €	15,80 €	28,20 €	38,60 €		
	0,00%	10,72%	9,12%	13,91%	16,61%		
	12 €	14 €	16 €	18 €	20 €		
	10,53%	20,47%	18,36%	22,78%	25,22%		
	126,00 €	171,00 €	201,00 €	243,00 €	291,00 €		

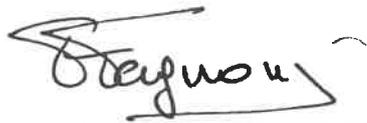
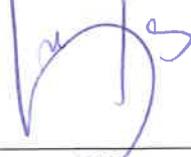
## CALCUL DE LA REDEVANCE 2025 ATTENDUE (PARTICULIERS)

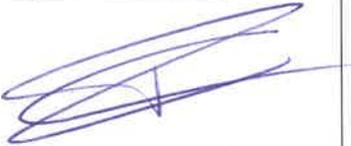
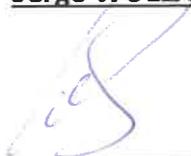
Nombre de foyers enregistrés	1603	2906	1155	1298	404	7366
Nombre de foyers non enregistrés	196	347	56	160	45	804
<b>CUMUL</b>	<b>1799</b>	<b>3253</b>	<b>1211</b>	<b>1458</b>	<b>449</b>	<b>8170</b>
Part Fixe attendue	161 910,00 €	419 637,00 €	185 283,00 €	275 562,00 €	103 719,00 €	<b>1 146 111,00 €</b>
Part Variable si 6 levées	21 588,00 €	39 036,00 €	14 532,00 €	17 496,00 €	5 388,00 €	98 040,00 €
Part Variable si 8 levées	28 784,00 €	52 048,00 €	19 376,00 €	23 328,00 €	7 184,00 €	130 720,00 €
Part Variable si 10 levées	35 980,00 €	65 060,00 €	24 220,00 €	29 160,00 €	8 980,00 €	163 400,00 €
Part Variable si 12 levées	<b>43 176,00 €</b>	78 072,00 €	29 064,00 €	34 992,00 €	10 776,00 €	196 080,00 €
Part Variable si 14 levées	50 372,00 €	<b>91 084,00 €</b>	33 908,00 €	40 824,00 €	12 572,00 €	228 760,00 €
Part Variable si 16 levées	57 568,00 €	104 096,00 €	<b>38 752,00 €</b>	46 656,00 €	14 368,00 €	261 440,00 €
Part Variable si 18 levées	64 764,00 €	117 108,00 €	43 596,00 €	<b>52 488,00 €</b>	16 164,00 €	294 120,00 €
Part Variable si 20 levées	71 960,00 €	130 120,00 €	48 440,00 €	58 320,00 €	<b>17 960,00 €</b>	326 800,00 €
	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
	10 794,00 €	19 518,00 €	7 266,00 €	8 748,00 €	2 694,00 €	49 020,00 €
Part Variable si 6 levées	14 392,00 €	26 024,00 €	9 688,00 €	11 664,00 €	3 592,00 €	65 360,00 €
Part Variable si 8 levées	17 990,00 €	32 530,00 €	12 110,00 €	14 580,00 €	4 490,00 €	81 700,00 €
Part Variable si 10 levées	<b>21 588,00 €</b>	39 036,00 €	14 532,00 €	17 496,00 €	5 388,00 €	98 040,00 €
Part Variable si 12 levées	25 186,00 €	<b>45 542,00 €</b>	16 954,00 €	20 412,00 €	6 286,00 €	114 380,00 €
	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
	1 389 571,00 €					
	1 324 211,00 €					
	1 291 531,00 €					

Part Variable si 16 levées	28 784,00 €	52 048,00 €	<b>19 376,00 €</b>	23 328,00 €	7 184,00 €	130 720,00 €
Part Variable si 18 levées	32 382,00 €	58 554,00 €	21 798,00 €	<b>26 244,00 €</b>	8 082,00 €	147 060,00 €
Part Variable si 20 levées	35 980,00 €	65 060,00 €	24 220,00 €	29 160,00 €	<b>8 980,00 €</b>	163 400,00 €

<b>1 511 301,00 €</b>
<b>1 413 261,00 €</b>
<b>1 364 241,00 €</b>

<b>147 060,00 €</b>	<b>1 293 171,00 €</b>
<b>196 080,00 €</b>	<b>1 342 191,00 €</b>
<b>245 100,00 €</b>	<b>1 391 211,00 €</b>
<b>294 120,00 €</b>	<b>1 440 231,00 €</b>
<b>343 140,00 €</b>	<b>1 489 251,00 €</b>

<b><u>Dominique BERTRAND</u></b> 	<b><u>André HOUPERT</u></b>	<b><u>Jérôme CRIDELICH</u></b> 
<b><u>Michel HERENCIA</u></b> 	<b><u>Hervé MESSIN</u></b>	<b><u>Patricia FAGNONI</u></b> 
<b><u>Armelle REISER LAGRUE</u></b> 	<b><u>Luc GIAMBERINI</u></b> 	<b><u>Jean Paul LARISCH</u></b> 
<b><u>Etienne BERNEZ</u></b>	<b><u>Fabrice MULLER</u></b> 	<b><u>Alain DALSTEIN</u></b> 
<b><u>Gérald CARRIAS</u></b> 	<b><u>Armand KLEIN</u></b> 	<b><u>Jacky REMION</u></b> 
<b><u>Jean-François LEIDELINGER</u></b> 	<b><u>Bernard BARRE</u></b> 	<b><u>Éric GULINO</u></b> 
<b><u>Alain BASTIEN</u></b> 	<b><u>Anne-Marie MARX</u></b> 	<b><u>Roland CHLOUP</u></b>
<b><u>Jean-Paul GRANDJEAN</u></b>	<b><u>Delphine BERGER</u></b> 	<b><u>Joëlle PACE</u></b>
<b><u>Michel ZDJELAR</u></b>	<b><u>Christian PETIT</u></b>	<b><u>Didier SCHRECKLINGER</u></b> 

<p><b><u>Sylvie RICHARD</u></b></p> 	<p><b><u>Lionel GUIRAUT</u></b></p>	<p><b><u>Marie-Laure POINSIGNON</u></b></p> 
<p><b><u>Joël SIMON</u></b></p> 	<p><b><u>Serge WOLLJUNG</u></b></p> 	<p><b><u>Claude SPINELLI</u></b></p> 
<p><b><u>Isabelle MULLER</u></b></p>	<p><b><u>Sylvain WEIL</u></b></p>	<p><b><u>Hervé PRITRSKY</u></b></p> 
<p><b><u>Gilbert JEANRONT</u></b></p> 		

**Roland CHLOUP**  
Président de la CCHCPP

**Delphine Berger**  
Secrétaire de séance

